

## **Le Centre Hospitalier de Saint-Calais est certifié par la Haute Autorité de Santé**

En décembre 2007, 4 experts de la Haute Autorité de Santé ont, pendant 5 jours, examiné la qualité et la sécurité des prestations offertes aux patients du Centre Hospitalier de Saint-Calais. 250 critères de bonnes pratiques ont été passés au crible.

Cette procédure instituée par la réforme hospitalière de 1996, est obligatoire pour tous les établissements sanitaires français publics comme privés. Elle est reconduite tous les 4 ans.

Le Centre Hospitalier peut se féliciter du résultat qui vient d'être connu puisque l'établissement est actuellement le premier du département à être **certifié avec seulement 2 recommandations**. Les résultats sont consultables sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

L'établissement est très satisfait de cette reconnaissance de la qualité de ses services. Cependant la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prestations reste un objectif quotidien permanent.

La direction précise que cette démarche, initiée en mars 2000 au Centre Hospitalier, ne s'arrête pas au champ sanitaire mais couvre également le secteur social et médico-social.